



Synthèse du séminaire à Tanger

Durant deux jours, des juristes, des acteurs institutionnels internationaux et locaux, des hommes politiques, des opérateurs et des ONG se sont réunis pour débattre ensemble de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays émergents dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU.

Ces débats ont permis de confronter les expériences, de clarifier les concepts et de définir les possibilités d'actions pour permettre un plus large accès à l'eau et à l'assainissement.

Extrait des débats :

Concernant l'atelier sur le droit à l'eau, force est de reconnaître que l'eau est un des vecteurs principaux du Développement Durable mais l'eau est également un facteur d'organisation sociale et participe à l'histoire des civilisations. Nous devons donc considérer l'eau en tant que bien public et politique dans notre approche juridique du problème. Le droit à l'eau est également un bon support d'ouverture des consciences.

L'observation générale n°15 a consacré le droit à l'eau ainsi que la déclaration des droits de l'homme et la convention de Rio Cependant force est de constater que ces déclarations n'ont pas de véritables valeurs contraignantes à ce jour.

Une des problématiques est de savoir comment pallier aux inégalités par le droit.

Pour faire du droit à l'eau une réalité il faudra faire beaucoup d'efforts en matière de réformes juridiques aux niveaux nationaux et au niveau international. Au final cela impliquera la nécessité d'un cadre institutionnel et juridique adapté, probablement dans les instances internationales.

Tout d'abord, il est indispensable de rendre indissociable le droit à l'eau du droit à l'assainissement. L'un ne peut aller sans l'autre.

Affirmer un droit c'est affirmer un crédit, il y a donc en face un débiteur. A quel niveau se situe-t-il ? y en a-t-il plusieurs ? Il faut déterminer un débiteur solvable si l'on veut que le droit à l'eau devienne réalité.

Par ailleurs, Il faut souligner que l'application de ce droit au plan local, doit tenir compte, pour ce qui concerne la participation des populations, de leur capacité contributive. Il souligne également que l'ONU n'a pas les moyens contraignants de faire appliquer ce droit mais que sa force réside dans les plaidoyers et la pression qu'elle exerce sur les pays.

Enfin, on ne peut que souligner le manque d'un pouvoir politique international, la création d'une instance internationale permettrait au minimum la prise de conscience générale sur ce sujet prioritaire.



Concernant le rôle de chaque acteur institutionnel, on peut recenser bon nombre d'acteurs dont dépend la question de l'eau :

- Les institutions internationales
- Les Etats (dont dépend le cadre juridique des PPP)
- La justice
- Les financeurs internationaux ou nationaux
- Les collectivités locales
- Les entreprises
- Les usagers

S'agissant de la coopération nord/sud, nous devons mettre en exergue l'importance des solutions locales. Des initiatives foisonnent et la loi Oudin permet également de développer la coopération.

L'ONU est une institution avec beaucoup de divisions responsables des sujets par un traitement thématique. Il paraît aujourd'hui nécessaire de préciser le rôle et les compétences de ces « Divisions » et de clarifier les politiques menées. Pour la gestion de l'eau, la question qui se pose, est de savoir s'il est souhaitable de signer une convention contraignante avec ratification des Etats nationaux. C'est une question ouverte.

La Banque mondiale a un rôle moteur dans la désignation des priorités et des politiques mises en place. Par exemple ; au Maroc dans l'esprit des OMD, une démarche est faite pour lutter contre la pauvreté.

Pourquoi l'instance qui est censé gérer ces problématiques ne fonctionne pas de manière optimale ? UN Water conseille, émet des avis mais n'est pas opérationnel et ne travaille que sous le prisme politique de valorisation des bonnes pratiques et de la bonne gouvernance. Le problème majeur auquel nous devons faire face, dans les institutions internationales, est que chacun traite les sujets selon l'angle de sa compétence (Enfants- Unicef, agriculture- FAO...) Rien n'existe à ce jour pour traiter les problématiques de l'eau et de l'assainissement dans une politique globale d'accès aux services.

Au niveau des collectivités locales, il y a nécessité à mettre en place les politiques nationales en se basant sur les savoirs et les actions locales, à favoriser le dialogue avec la Société civile. Les collectivités doivent servir de médiateur entre les différents niveaux de responsabilité. Enfin, il faudrait trouver des mécanismes pour diriger les financements vers les collectivités locales

Au niveau des opérateurs, ils ont un rôle indéniable de soutien à la formation des acteurs locaux, de soutien aux actions de solidarité Nord/Sud auprès des collectivités locales. Les opérateurs doivent optimiser la gestion des infrastructures collectives et en développer l'exploitation et favoriser le transfert de compétences et de technologies

Enfin, la Société civile, les ONG et les Populations doivent trouver le moyen de valoriser la responsabilisation des modes de consommation (nord) et la gestion de la ressources (sud), de favoriser l'éducation à la santé et enfin montrer l'importance du lien entre l'eau et l'assainissement et la santé publique.



Concernant les moyens d'associer les populations, Les ONG ne sont pas forcément préparées, au plan local pour affronter les situations techniques. Il faut s'adapter au contexte et les entreprises pourraient travailler de concert avec les ONG dans la formation d'agents locaux.

Pour associer les populations, il faut également que le privé s'associe parfois aux ONG et trouver ensemble des moyens d'actions locales.

Les associations, pour avoir une efficacité maximale, doivent travailler pour le compte des collectivités locales en difficulté ou comme support à la mise en place de politique plus globale.

Les ONG n'ont pas pour but de faire vivre les populations sous perfusion, elles ont un rôle d'assistance en période de crise et de soutien au développement. Nous devons savoir partir et pour cela nous avons besoin de transmettre nos avoirs (ou technologies) afin de préparer les populations à faire face seules.

Nous devons prendre en compte le besoin criant de formation dans les pays du Sud. Autant nous savons apporter notre savoir aux personnes qui viennent dans nos pays pour apprendre mais nous n'encourageons d'aucune manière le retour au pays. Ainsi, toute l'expérience et tous les savoirs ainsi transmis ne vont plus à la communauté qui en a besoin.

Enfin, il est nécessaire de pouvoir également déterminer la représentativité des associations locales et leur légitimité, cela est nécessaire pour les ONG, les opérateurs et les pouvoirs publics. Pour être efficace et durable l'action doit être menée pour l'intérêt général et pour l'accès le plus global au-delà de toutes considérations claniques et d'intérêts particuliers et parfois contradictoires.

Nous devons trouver les moyens, ensemble, de favoriser les partenariats en matière d'éducation et de formation, développer la pédagogie, de faciliter la transition entre l'action des ONG et le suivi à long terme en participant à la formation technique et en ingénierie sociale des acteurs locaux. Enfin, pour faire face aux situations les plus critiques ou complexes, il faut constamment rechercher des solutions techniques innovantes, adaptées, capable d'être rapidement généralisées et répondant aux attentes et aux besoins prioritaires.

Le concept du Droit à l'eau

POSITIONS :

- L'eau est vecteur de développement durable, de développement humain et d'organisation sociale.
- Le droit à l'eau est unanimement reconnu mais la gratuité du service n'existe pas, l'eau potable a nécessairement un coût.
- Le droit à l'eau et à l'assainissement sont indissociables
- Mieux distinguer le rural de l'urbain dans les problématiques d'accès à l'eau.
- La volonté des acteurs politiques conditionne la réussite des OMD.
- Le droit à l'eau doit être utilisé comme soutien à l'atteinte des OMD.
- Intérêt d'une instance juridique responsable au plan international mais nous avons conscience des enjeux en matière de judiciarisation dans les pays industrialisés.
- Le droit à l'eau et à l'assainissement dépend majoritairement de la volonté du pouvoir exécutif national.
- La dilution des compétences et des niveaux de responsabilités entrave la réussite des OMD

ACTIONS :

- Sous le terme Droit à l'eau nous entendons systématiquement le droit à l'eau et à l'assainissement
- Obtenir une définition commune du droit à l'eau et à l'assainissement comprenant :
 1. les valeurs éthiques
 2. la détermination d'un débiteur solvable et responsable de ce droit
 3. l'enjeu social et de solidarité
 4. la hiérarchisation des usages
- Créer ou déterminer une structure juridique internationale adaptée, qui centralise les politiques de l'eau et de l'assainissement
- Débattre d'un projet de texte contraignant et de valeur supra-nationale
- Rendre les Etats responsables de la mise en place de politiques durables en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement
- Partir des expériences et des réalités locales pour établir un droit à l'eau global.
- Créer des systèmes d'évaluation de la performance des services d'eau et d'assainissement afin de vérifier l'efficacité des actions menées.

PRECISER LA DEFINITION DU DROIT A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET TROUVER UN CADRE JURIDIQUE ADAPTE A SA MISE EN PLACE AU NIVEAU INTERNATIONAL.

Faire du droit à l'eau une réalité : le rôle des acteurs institutionnels.

Niveau international :

- Définir une agence unique pour les sujets de l'eau qui établisse des priorités d'actions, augmente les financements et influence les politiques.
- Trouver un mécanisme de cautionnement afin de favoriser l'implication des opérateurs privés en Afrique

Niveau national :

- Promouvoir le règlement des problèmes de souveraineté et de coopération transfrontalière en matière d'usage de l'eau
- Rendre prioritaires et durables les politiques d'accès aux services essentiels
- Rendre obligatoire et effectif un socle minimal de normes sanitaires dans les pays émergents
- A partir de ce socle minimal, adapter les normes techniques aux contextes locaux

Collectivités locales :

- Mettre en place les politiques nationales en se basant sur les savoirs et les actions locales
- Favoriser la coopération et le dialogue avec la Société civile
- S'investir totalement dans la recherche de solutions concrètes
- Les collectivités doivent servir de médiateur entre les différents niveaux de responsabilité
- Diriger les financements vers les collectivités locales

Opérateurs :

- Soutenir la formation des acteurs locaux
- Optimiser la gestion des infrastructures collectives et en développer l'exploitation
- Favoriser le transfert de compétences et de technologies
- Favoriser l'implication des usagers du nord sur les problématiques du sud
- Soutien aux actions de solidarité Nord/Sud auprès des collectivités locales

Société civile, ONG et Populations :

- Valoriser la responsabilisation des modes de consommation (nord) et la gestion de la ressources (sud)
- Favoriser l'éducation à la santé
- Montrer l'importance du lien entre l'eau et l'assainissement et la santé publique

Médias :

- Valoriser un discours non partisan et dépassionné, soucieux des réalités de terrain.

METTRE EN PLACE UN INTERLOCUTEUR MONDIAL DE REFERENCE POUR MIEUX GERER L'APPLICATION DECENTRALISEE DES POLITIQUES D'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT.

Associer les populations

Positions :

- Aucune action n'est durable si elle n'emporte pas l'adhésion des populations
- Respecter le rôle et les prérogatives de chaque acteur pour ne pas interférer mais se compléter dans la réalisation des objectifs.
- La formation et l'échange des savoirs est la clé du développement social et économique des pays émergents.
- Il ne peut y avoir de gestion performante des services essentiels sans la maîtrise des savoirs techniques de base

Actions :

- Trouver des interlocuteurs légitimes, représentatifs et localement responsables
- Favoriser les partenariats en matière d'éducation et de formation, développer la pédagogie
- Accroître la coopération Nord/Sud en mutualisant les efforts au niveau intercommunal (au nord)
- Faciliter la transition entre l'action des ONG et le suivi à long terme en participant à la formation technique et en ingénierie sociale des acteurs locaux
- Développer les centres de formation locaux
- Recherche constante de solutions techniques innovantes, adaptées, capables d'être rapidement généralisées et répondant aux attentes et aux besoins prioritaires.

INFORMER ET FORMER LES POPULATIONS POUR LES RESPONSABILISER DANS LA GESTION ET LE PARTAGE DES RESSOURCES.